

Les panneaux Dangers



Danger permanent



Danger temporaire



Cédez le passage
aux véhicules arrivant
à votre droite



Virage à droite



Virage à gauche



Succession de virages
dont le premier est
à droite



Succession de virages
dont le premier est
à gauche



Caissis ou dos-d'âne



Ralentisseur



Chaussée rétrécie
par la droite



Chaussée rétrécie
par la gauche



Chaussée rétrécie



Chaussé
particulièrement



Pont mobile



Barrières
à fonctionnement



Passage à niveau
sans barrière
ni demi-barrière



Traversée de voies
de tramways



Traversée de voies
de transport en commun



Endroit fréquenté
par les enfants



Passage
pour piétons



Danger pouvant être
précisé ou non par
un panneau



Passage d'animaux
domestiques



Passage d'animaux
domestiques



Passage d'animaux
sauvages



Passage de
cavaliers



Descente
dangereuse



Annonce
feux tricolores



Circulation dans
les deux sens



Risque de chute
de pierres



Débouché sur un quai
ou une berge



Débouché de cyclistes
venant de droite
ou de gauche



Traversée d'une aire
de danger aérien



Risque de fort
vent latéral



Intersection où vous
êtes prioritaire



Carrefour à sens
giratoire avec priorité
aux usagers circulant
sur l'anneau



Cédez le passage
à l'intersection



Cédez le passage
à l'intersection à 150m



Arrêt à l'intersection
à 150m



Route prioritaire



Fin de route prioritaire



Arrêt à l'intersection

Les panneaux Interdictions



Circulation interdite à tout véhicule dans les deux sens



Sens interdit



Interdiction de tourner à gauche à la prochaine intersection



Interdiction de tourner à droite à la prochaine intersection



Interdiction de faire demi-tour



Interdiction de dépasser tout véhicule à moteur sauf deux roues



Interdiction de dépasser pour les transports de marchandises > à 3.5t



Arrêt obligatoire au poste de douane



Arrêt obligatoire au barrage de gendarmerie



Arrêt obligatoire au barrage de police



Stationnement interdit



Stationnement interdit du côté du panneau du 1er au 15 du mois



Stationnement interdit du côté du panneau du 16 à la fin du mois



Arrêt et stationnement interdits



Accès interdit aux véhicules à moteur sauf cyclomoteurs



Accès interdit aux véhicules à moteur



Accès interdit aux véhicules transportant des marchandises



Accès interdit aux piétons



Accès interdit aux cycles



Accès interdit aux véhicules à traction animale



Accès interdit aux véhicules agricoles à moteur



Accès interdit aux voitures à bras



Accès interdit aux véhicules de transport en commun



Accès interdit aux cyclomoteurs



Accès interdit aux motos et motos légères



Accès interdit aux véhicules tractant une caravane ou remorque de plus de 250kg



Accès interdit aux véhicules de transport de marchandises explosives ou facilement inflammables



Accès interdit aux véhicules transportant des marchandises polluantes



Accès interdit aux véhicules transportant des marchandises dangereuses



Signaux sonores interdits



Interdit aux véhicules de plus de 2t sur un même essieu



Interdit aux véhicules de plus de 5,5t



Accès interdit aux véhicules dont la largeur, chargement compris, dépasse la dimension indiquée



Accès interdit aux véhicules dont la hauteur, chargement compris, dépasse la dimension indiquée



Accès interdit aux véhicules dont la longueur, chargement compris, dépasse la dimension indiquée



Limitation de vitesse



Limitation de vitesse



Limitation de vitesse



Limitation de vitesse



Limitation de vitesse



Limitation de vitesse



Cédez le passage à la circulation venant en sens inverse



Interdiction de circuler sans maintenir l'intervalle indiquée

011 20110 11 11111 111



Entrée de zone de circulation restreinte



Sortie de zone de circulation restreinte

Les panneaux

Obligations



Obligation de tourner à gauche avant le panneau



Obligation de tourner à droite avant le panneau



Contournement obligatoire de l'obstacle par la droite



Contournement obligatoire de l'obstacle par la gauche



Direction obligatoire à la prochaine intersection : tout droit



Direction obligatoire à la prochaine intersection : à droite



Direction obligatoire à la prochaine intersection : à gauche



Direction obligatoire à la prochaine intersection : tout droit ou à gauche



Direction obligatoire à la prochaine intersection : tout droit ou à droite



Direction obligatoire à la prochaine intersection : à gauche ou à droite



Piste ou bande obligatoire pour cycles sans side-car à 2 ou 3 roues



Entrée d'aire piétonne



Chemin obligatoire pour cavaliers



Vitesse minimale obligatoire



Chaînes à neige obligatoires sur au moins 2 roues motrices



Voie réservée aux véhicules des services réguliers de transport en commun



Voie réservée aux tramways



Obligation dont la nature est mentionnée sur le panneau



Fin de voie réservée aux véhicules des services réguliers de transport en commun



Fin d'obligation d'allumage des feux



Fin de toutes les interdictions précédemment signalées et imposées aux véhicules en mouvement



Fin de limitation de vitesse



Fin de limitation de vitesse



Fin de limitation de vitesse



Fin de limitation de vitesse



Fin de limitation de vitesse



Fin d'interdiction de dépasser



Fin d'interdiction de dépasser pour les véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5t



Fin de l'interdiction de l'emploi des avertisseurs sonores



Fin d'interdiction dont la nature est mentionnée sur le panneau



Fin de piste ou de bande cyclable



Sortie d'aire piétonne



Fin de chemin obligatoire pour cavaliers



Fin de vitesse minimale obligatoire



Fin de l'obligation d'utilisation des chaînes à neige

Les panneaux Indications



Passage pour piétons



Entrée zone de rencontre



Sortie de zone de rencontre



Entrée d'aire piétonne



Sortie d'aire piétonne



Lieu aménagé pour le stationnement : parking



Lieu aménagé pour le stationnement gratuit à durée limitée avec contrôle par disque



Stationnement payant



Vitesse conseillée



Fin de vitesse conseillée



Station de taxis



Station d'arrêt d'autobus



Emplacement d'arrêt d'urgence



Station pour véhicule bénéficiant de label Autopartage



Circulation à sens unique



Impasse ou rue sans issue



Présignalisation d'une impasse



Impasse comportant une issue pour les piétons



Impasse comportant une issue pour les piétons et les cyclistes



Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse



Conditions particulières de circulation sur la voie centrale



Condition particulières de circulation par voie en terme de limitation de vitesse



Chaussée à double sens. Sens opposé réservé aux cycles



Chaussée à double sens. Sens opposé réservé aux bus



Conditions particulières de circulation : trois voies de circulation dans ce sens



Signalisation par voie



Voies affectées



Conditions particulières de circulation sur la route ou la voie embranchée



La voie de circulation en sens inverse est réservée aux cyclistes



Voie de détresse



Voie de détresse



Traversée de voie de tramways



Ralentisseur



Traversée de voie de véhicules routiers des services réguliers de transport en commun



Créneau de dépassement sur section de route à trois voies



Réduction du nombre de voies



Réduction du nombre de voies



Réduction du nombre de voies



Fin de créneau de dépassement



Annonce d'un créneau de dépassement ou d'une route 2x2 voies



Section de route à trois voies affectées



Indications diverses



Présignalisation du début d'une section à vitesse régulée



Fin de section à vitesse régulée



Stationnement réglementé pour les caravanes et les autocaravanes



Présignalisation d'une borne de retrait de ticket de péage



Paiement par carte bancaire



Paiement automatique par pièces de monnaie



Paiement par abonnement



Paiement auprès d'un péagiste



Paiement par carte bancaire ou accréditive



Paiement automatique par pièces et billets



Route à accès réglementé



Fin de route à accès réglementé



Entrée d'un tunnel



Sortie de tunnel



Piste ou bande cyclable conseillée et réservée aux cycles à 2 ou 3 roues



Fin de piste ou bande cyclable conseillée et réservée aux cycles à 2 ou 3 roues



Début de voie verte



Fin de voie verte



Début d'une section d'autoroute



Fin d'une section d'autoroute



Indication sur autoroute



Indication sur autoroute

Les panneaux Services



Poste de secours



Poste d'appel d'urgence



Cabine téléphonique publique



Informations relatives aux services ou activités touristiques



Terrain de camping pour tentes



Terrain de camping pour caravanes et auto-caravanes



Terrain de camping pour tentes, caravanes et auto-caravanes



Auberge de jeunesse



Chambre d'hôtes ou gîte



Point de départ d'itinéraire pédestre



Point de départ d'un circuit de ski de fond



Emplacement pour pique-nique



Gare auto-train



Parking sous surveillance



Embarcadère



Toilettes ouvertes au public



Installations accessibles aux personnes à mobilité réduite



Poste de distribution de carburant



Poste de distribution de carburant assurant le ravitaillement GPL



Restauration ouverte 7j/7



Hôtel ou motel ouvert 7j/7



Cafétéria ouvert 7j/7



Emplacement de mise à l'eau d'embarcations légères